



ISSN : 2958-5805 (E)  
2958-5813 (P)



N° 7 / Juil - 2026

# **Cahier De La Recherche Africaine**

Revue pluridisciplinaire : Lettres, Arts et Sciences Humaines



## **Problématiques africaines : Compétitivité et société**

Revue indexée : Scientific Journal Impact Factor (SJIF)



# **CAHIER DE LA RECHERCHE AFRICAINE**

**Revue Pluridisciplinaire  
Lettres, Arts et Sciences Humaines**

-----  
**Université Omar Bongo**

**Année 4 / Numéro 7 / Juillet 2026**

**ISSN : 2958-5805 (E)**

**2958-5813 (P)**

## **PROBLÉMATIQUES AFRICAINES : COMPÉTITIVITÉ ET SOCIÉTÉ**



**TOGETHER WE REACH THE GOAL**

**Revue indexée**

**Scientific Journal Impact Factor (SJIF)**

**<https://sjifactor.com/passport.php?id=23299>**

**Impact Factor : 5,338**



## MENTION LEGALE

La rédaction du *CRA* rappelle que les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses n'engagent que leurs auteur(e)s.

© CNM Éditions Gabon 2026

[cnmeditions.gab@gmail.com](mailto:cnmeditions.gab@gmail.com)

ISSN : 2958-5805 (E) / 2958-5813 (P)

ISBN : 978-2-494270-20-6

Tous droits réservés pour tous les pays.

Toute modification interdite



*Fortis Fortuna Adiuvat*



Revue pluridisciplinaire : Lettres, Arts et Sciences Humaines

ISSN : 2958-5805 (E) / 2958-5813 (P)

Contacts



[revue.cra@revue-cra.com](mailto:revue.cra@revue-cra.com)

site : [www.revue-cra.com](http://www.revue-cra.com)

Bp. 17004, Université Omar Bongo, Libreville – Gabon

#### DIRECTEUR DE PUBLICATION

NDOMBI-SOW Gaël, Maître de Conférences, Université Omar Bongo

#### REDACTEUR EN CHEF

MAGNIMA-KAKASSA Arsène, Maître de Conférences, Université Omar Bongo

#### SECRETARIAT

KOMBILA YEBE MAKOUNDOU Jean Mariole, Université Omar Bongo

KOUMBA ALIHONOU Gwladys, Ecole Normale Supérieure de Libreville

MESSA Guy Christian, Université Omar Bongo

MILEBOU NDJAVE Kelly Marlène, Université Omar Bongo

MOUVONDO Epiphane, Université Omar Bongo

NGAMILOLO Loïc-Rodney, Université de Lorraine

#### TRESORIERE

MBANG MOULENGUI Stancia Maeva

#### COMITE SCIENTIFIQUE

- **DIENE Babou**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Gaston Berger – Sénégal
- **FOTSING MANGOUA Robert**, Professeur Titulaire (Littérature), Université de Dschang – Cameroun
- **IDIATA Franck Daniel**, Professeur Titulaire (Linguistique), Université Omar Bongo – Gabon
- **LAMAH Daniel**, Professeur Titulaire (Géographie), Université de Kindia – Guinée
- **MADEBE Georice Berthin**, Directeur de Recherche (Sémiotique), Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH) de Libreville – Gabon
- **MAMADOU DINDE Diallo**, Professeur Titulaire (Histoire), Université de Kankan – Guinée
- **MBONDOBARI Sylvere**, Professeur des Universités (Littérature), Université Bordeaux Montaigne – France
- **MENGUE M'OYE Alexis**, Professeur Titulaire (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **MONGUI Pierre-Claver**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **N'GORAN David**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Félix Houphouët-Boigny – Côte d'Ivoire
- **NZINZI Pierre**, Professeur Titulaire (Philosophie), Université Omar Bongo – Gabon



- **RENOMBO Steeve**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **TONDA Joseph**, Professeur Titulaire (Sociologie/Anthropologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **AKOMO ZOGHE S. Cyriaque**, Maître de Conférences (Civilisations hispano-africaines), Ecole Normale Supérieure de Libreville – Gabon
- **BIKOMA Florence**, Maître de Conférences (Anthropologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **BISSIELO Gaël Samson**, Maître de Conférences (Linguistique appliquée), Université Omar Bongo – Gabon
- **KONAN Richmond Alain**, Maître de Conférences (Littérature), Université Félix Houphouët-Boigny – Côte d'Ivoire
- **MAGNIMA-KAKASSA Arsène**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **MAKITA-IKOUAYA Euloge**, Maître de Conférences (Géographie), Université Omar Bongo – Gabon
- **MAPANGOU Dacharly**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **MBOYI BONGO Serge**, Maître de Conférences (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **MEBIAME ZOMO Maixant**, Maître de Conférences (Anthropologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **MOUNGUENGUI Faustin**, Maître de Conférences (Psychologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **MOUSSOUNDA IBOUANGA Firmin**, Maître de Conférences (Linguistique), Université Omar Bongo – Gabon
- **MVE EBANG Bruno**, Université Omar Bongo, Maître de Conférences (Science Politique), Université Omar Bongo – Gabon
- **NDOMBI-SOW Gaël**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **OBIANG NNANG Noël Christian-Bernard**, Maître de Conférences (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **OVONO EBE Mathurin**, Maître de Conférences (Littérature espagnole), Université Omar Bongo – Gabon
- **PAMBO PAMBO N'DIAYE Anges Gaël**, Maître de Conférences (Littérature anglaise), Université Omar Bongo – Gabon
- **SANDOUONO FAYA Moïse**, Maître de Conférences (Histoire), Université de Kindia – Guinée
- **SOUMAHO MAVIOGA Orphée Martial**, Maître de Conférences (Sociologie), Université Omar Bongo – Gabon



## SOMMAIRE

## EFFETS LITTÉRAIRES ET COMMUNICATIONNELS .....9

**NDONG NDONG Yannick Martial** (Université Omar Bongo – Gabon)« Promenades frontalières », un paradigme de la *weltliteratur* ?

Lire les dialogues d'écrivains ou d'artistes dans

*L'énigme du retour* de Dany Laferrière ..... 11**LUÉ Jonathan** (Université Félix Houphouët Boigny – Côte d'Ivoire)

Kemitisme et rastafarisme : de la reconstruction à la déconstruction

identitaire dans *Tels des astres éteints* de Leonora Miano ..... 31**MOUNZIEGOU-MOMBO Narcice Wolfgan** (Université Omar Bongo – Gabon)**MOUTANGOU Fabrice Anicet** (Université Omar Bongo – Gabon)

Les élites intellectuelles gabonaises et l'affirmation

d'une audience historico-politique : approche à

partir des mémoires et des récits de vie ..... 45

**CAMARA Aya Anita** (Université Alassane Ouattara – Côte d'Ivoire)**KONAN Koffi Syntor** (Université Alassane Ouattara – Côte d'Ivoire)

De las minorías sexuales en el inmediato posfranquismo :

análisis de *El mismo mar de todos los veranos* de Esther Tusquets ..... 61

## HUMANITÉS CLASSIQUES ET PERSPECTIVES MODERNES

## EN SCIENCES SOCIALES ..... 73

**NGUIABAMA-MAKAYA Fabrice** (Université Omar Bongo – Gabon)

Les migrations forcées et encadrées de la politique coloniale française

au Gabon (1887-1946) ..... 75

**MEITE Ben Soualiouo** (Université Félix Houphouët-Boigny – Côte d'Ivoire)**YEO Mamadou** (Université de San Pedro – Côte d'Ivoire)

Marie Diongoye Konate, trajectoire d'une entrepreneure migrante

au cœur de l'intégration ivoiro-malienne (1984-2002) ..... 91

**OMBIGATH Pierre Romuald** (Université Omar Bongo – Gabon)

Héritages coloniaux et recompositions postindépendance :

les télécommunications au Gabon entre logiques administratives

et contraintes structurelles (1930–1990) ..... 111

**MOUDJOURI Bienvenue Merci** (Université de Garoua – Cameroun)

La francophonie dans la construction de la stabilité constitutionnelle

en Afrique Centrale ..... 127



**NSANGOU Amadou** (Université de Maroua – Cameroun)

**MOUNTAPMBEME Jean Paul** (Université de Dschang – Cameroun)

L'art de bronze dans le royaume Bamun (1917-1960) :

patrimoine, symbole politique et enjeux touristiques ..... 139

**SORO Sotianhoua** (Université Peleforo Gon Coulibaly – Côte d'Ivoire)

**COULIBALY Yalamoussa** (Université Alassane Ouattara – Côte d'Ivoire)

Le poro privé des Senoufo de Côte d'Ivoire et son importance :

cas du waw des Nafanra et du Noncara des Fodonnon ..... 149

**BIVEGHE BI NDONG Wilfried** (Institut de Recherche en Sciences Humaines – Gabon)

Genre et pouvoir dans l'entreprise gabonaise : vers de nouvelles formes

de leadership féminin ? ..... 165

**MEITE Méfégbé** (Université Alassane Ouattara – Côte d'Ivoire)

Entre efficacité et illusion, les pratiques divinatoires en Afrique :

une béquille morale ..... 179

**SEKONGO Nonhoua Thomas** (Université Alassane Ouattara – Côte d'Ivoire)

Regard croisé sur la pratique médicale à l'ère de l'intelligence artificielle :

enjeux et limites ..... 191

**MASSALA MBINDZOUKOU Marius** (Université Omar Bongo – Gabon)

**MOUKETOU TARAZEWICZ Dieudonné** (Université Omar Bongo – Gabon)

**OBIANG OBIANG Luckin** (Université Omar Bongo – Gabon)

Évaluation comparative des algorithmes d'identification

des plantations agricoles et des cultures à partir

des algorithmes du Réseau de Neurones Convolutifs (RNC),

de Machines à Vecteurs de Support (SVM) et

du Maximum de Vraisemblance (MV) ..... 205



# **HUMANITÉS CLASSIQUES ET PERSPECTIVES MODERNES EN SCIENCES SOCIALES**

## LA FRANCOPHONIE DANS LA CONSTRUCTION DE LA STABILITÉ CONSTITUTIONNELLE EN AFRIQUE CENTRALE

**Bienvenue Merci MOUDJOURI**

Université de Garoua

[moudjourib@gmail.com](mailto:moudjourib@gmail.com)

**Résumé :** Depuis l'ouverture démocratique des années 1990, les États d'Afrique noire francophone sont traversés par des crises de stabilité constitutionnelle. Celle-ci est un pilier démocratique qui permet la paix et la prospérité des États. Des organisations internationales s'intéressent au développement politique couronné par le respect de la Loi fondamentale, conduisant à la stabilité constitutionnelle dans les États d'Afrique noire francophone. Cet article vise donc à montrer que l'Organisation internationale de la Francophonie travaille à socialiser les dirigeants africains à la stabilité constitutionnelle des États. C'est ainsi qu'à travers la Conférence Ministérielle de la Francophonie de Yaoundé, elle a adopté une Résolution qui met l'accent sur la stabilité constitutionnelle dans l'espace francophone. Pour atteindre efficacement cet objectif, elle encourage la participation de tous les acteurs de la société politique dans une perspective de gouvernance participative. Celle-ci apparaît alors comme un modèle de gouvernance dont la grammaire contribue à la participation des acteurs internationaux à caractère étatique (notamment la Francophonie et les États d'Afrique centrale) et des acteurs politiques non étatiques (la société civile et les citoyens) en Afrique centrale. L'implication et la coordination de tous ces acteurs contribueront au respect de l'ordre constitutionnel, vecteur de démocratie pour le développement et la prospérité.

**Mots-clés :** Francophonie ; Gouvernance participative ; Stabilité constitutionnelle ; Société civile ; Citoyen

**Abstract :** Since the democratic opening, the states of black Africa are experiencing of constitutional stability. This is a democratic pillar that allows peace and prosperity of States. Some International organizations are interested in political development crowned by respect for Fundamental Law leading to constitutional stability in French-speaking black African states. This article aims to show that, the International Organization of the Francophonie is working to raise awareness among African leaders about the importance of constitutional stability in States. This is how, through the Ministerial Conference of the Francophonie of Yaoundé, she has adopted a Resolution that emphasizes constitutional stability in the French-speaking space. To effectively achieve this objective, she encourage the participation of all actors in political society from a perspective of participatory governance. This appears as a model of governance whose grammar contributes to the participation of international states actors (notably international organization as Francophonie and the Central Africa States) and non-state political actors (civil society and citizens) in Central Africa. The involvement and coordination of all the actors will contribute to respect the constitutional order vector of democracy for development and prosperity.

**Keywords :** Francophonie ; Participatory governance ; Constitutional stability ; Civil society ; Citizens

### Introduction

**D**e l'avis le plus répandu, « l'État africain souffre d'un triple déficit : démocratique, de gouvernance inclusive et de la répartition des pouvoirs et des ressources » (Gueye et Ndiaye, 2012 : 129). L'Afrique



centrale<sup>1</sup> demeure à la traîne parmi les pays d'Afrique noire francophone<sup>2</sup> en matière de développement politique. En effet, tous les pays de cet espace géopolitique ont connu des tentatives ou des coups d'État (Jacquemot, 2023) qui ont entraîné des modifications de l'ordre politico-constitutionnel. Ces deux dernières décennies, certains pays comme la République centrafricaine (2013), le Tchad (2021) et le Gabon (2023) ont connu des ruptures de l'ordre constitutionnel par des coups d'État militaires (Ngango Youmbi et Balla Cissé, 2023). La résurgence des coups d'État dans ces pays « fait planer le spectre d'un recul démocratique, de turbulences et d'une implication marquée de l'armée dans la vie politique » (Gueye et Ndiaye, 2012 : 130). Ce qui revient à penser que les pays d'Afrique centrale n'ont pas encore atteint le développement politique qui s'accommode mal avec les transitions anticonstitutionnelles et antidémocratiques. D'ailleurs, Babacar Gueye et Sémou Ndiaye font remarquer que

les régimes politiques africains sont toujours en transition parce que l'ordre constitutionnel est régulièrement rompu, soit par des révisions constitutionnelles systématiques, soit par des coups d'État récurrents, ou encore par le recours à des accords politiques qui ont cette particularité de participer à un processus de déconstitutionnalisation. (Gueye et Ndiaye, 2012 : 130)

Ces situations posent un problème à la stabilité constitutionnelle, qui apparaît comme un baromètre du développement politique.

L'instabilité constitutionnelle marque la vie politique et institutionnelle des pays d'Afrique centrale jusqu'à nos jours. Les organisations internationales comme l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), sont opposées au changement politique antidémocratique ou à la violation de l'ordre constitutionnel. L'OIF défend les valeurs de bonne gouvernance articulées autour des piliers que sont la consolidation de l'État de droit, la tenue des élections libres, fiables et transparentes, l'instauration d'une vie politique apaisée, la promotion d'une culture démocratique et le plein respect des droits de l'Homme<sup>3</sup>. L'agrégation de ces référentiels renforce l'idéaltype de stabilité constitutionnelle souhaité dans les États.

---

<sup>1</sup> Nous traitons dans le cadre de cette réflexion des pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) à savoir le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République centrafricaine (RCA) et le Tchad.

<sup>2</sup> Des avancées dans le respect de la constitution sanctionnée par l'alternance au sommet de l'Etat sont enregistrées dans certains pays comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Bénin et la République démocratique du Congo.

<sup>3</sup> Charte de la Francophonie, les Déclarations de Bamako (2000) et Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030, adopté lors du Sommet de Djerba en novembre 2022.

La Francophonie fait de la gouvernance un moyen pour atteindre ses objectifs. Cette gouvernance se « définit comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement » (Le Galès, 2014 : 301). À partir de cette définition, la gouvernance fait sens avec la coordination d'acteurs (qui sont ici les gouvernements, la société civile et les citoyens) et d'institutions (qui peuvent être les organisations internationales) en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement. Il y a ainsi une participation de l'ensemble des parties prenantes à l'édification d'« un espace de paix et de stabilité »<sup>4</sup>. En coordination avec ses États membres et de ses organes constitutifs<sup>5</sup>, elle travaille à faire respecter<sup>6</sup> les idéaux de bonne gouvernance qui amenuisent les ruptures de l'ordre constitutionnel.

L'instabilité constitutionnelle est un frein pour le développement politique et économique des États d'Afrique centrale. Pour y sortir, la Francophonie pense un mode de gouvernance qui permettra la consolidation de la stabilité constitutionnelle. Alors, quelle approche de gouvernance pour la stabilité constitutionnelle en Afrique centrale ? À partir de la théorie de la gouvernance qui met l'accent sur la coordination d'acteurs, des groupes sociaux et d'institutions en vue de réaliser des buts définis collectivement, il apparaît que la gouvernance participative est l'idéaltype de gouvernance qui permet aux États d'Afrique centrale d'atteindre l'objectif de la stabilité constitutionnelle. Ainsi, ce type de gouvernance se décline en une participation verticale (1) et une participation horizontale (2) dont l'agrégation contribuerait à la mise en pratique des Résolutions de la Conférence Ministérielle de la Francophonie de Yaoundé<sup>7</sup>.

## **1. La participation verticale à la construction de la stabilité constitutionnelle en Afrique centrale**

La participation verticale renvoie ici à la participation des acteurs internationaux à caractère étatique dans une action. Ainsi, dans la perspective

---

<sup>4</sup> L'espace de paix et de stabilité est un objectif du Cadre stratégique de 2020-2030 l'Organisation Internationale de la Francophonie adopté au Sommet de Djerba en 2022.

<sup>5</sup> Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement et la Conférence ministérielle de la Francophonie en sont les instances décisionnelles les plus importantes.

<sup>6</sup> Même si l'on peut relever que l'OIF n'a ni la capacité ni les moyens de le faire. Elle fait dans la promotion des valeurs démocratiques et de bonne gouvernance. Ses résolutions, actes de Sommets et de Conférences ont généralement une portée déclarative non coercitive. Les sanctions sont rares et quand il en existe, c'est la suspension d'un Etat membre pour rupture constitutionnelle conformément au texte de Bamako (2000).

<sup>7</sup> La dernière Conférence des Ministres de la Francophonie de Yaoundé de 2023 a donné lieu à l'adoption de la Résolution sur la bonne gouvernance au service de la stabilité politique, de la prospérité économique et sociale et du rayonnement culturel dans l'espace francophone.



de gouvernance participative, ces coordonnent leurs actions afin d'atteindre l'objectif de la stabilité constitutionnelle.

### **1.1. Les États toujours actifs dans la construction de la stabilité constitutionnelle**

Les États d'Afrique centrale sont confrontés à des pathologies liées à des facteurs juridico-politiques<sup>8</sup> et socio-économiques qui entraînent l'instabilité politique (Gueye et Ndiaye, 2012). Celles-ci sont causées essentiellement par des dirigeants politiques qui violent l'État de droit sacralisé par la séparation des pouvoirs, malgré les acquis de la démocratie. Celle-ci n'a pas permis aux dirigeants de mettre sur pied des institutions politiques fortes et dépersonnalisées qui perdurent dans le temps. Il faut relever que la question de la stabilité constitutionnelle se pose spécifiquement sur l'encadrement de la fonction présidentielle (Gueye et Ndiaye, 2012). Malgré l'hégémonie présidentielle, les dirigeants ont tendance à faire respecter les constitutions. Ils prennent des lois édictant les conditions par lesquelles le respect de la stabilité est une obligation politique et juridique de tout dirigeant. D'ailleurs, l'instauration de la limite des mandats présidentiels par la Constitution et les codes électoraux témoignent des prémices et de la volonté de conduire les pays sur la voie de la stabilité. Par ailleurs, des sanctions sont prévues dans les textes de lois qui font de la stabilité constitutionnelle un objectif majeur de la démocratie. À titre illustratif, dans le projet de loi portant nouvelle constitution par le régime de la transition au Gabon, les constituants ont prévu un mandat de sept ans renouvelables une seule fois. Les contrevenants à cette disposition s'exposent à des poursuites de haute trahison contre l'État. La Centrafrique tend également à instaurer l'alternance au sommet de l'État à la fin du mandat présidentiel<sup>9</sup>.

La limitation du nombre et de la durée des mandats est l'une des causes de son instabilité et de sa légitimité. Ainsi, dans la logique de préserver la stabilité constitutionnelle, certains pays ont levé ce verrou en laissant la latitude au dirigeant au pouvoir de décider de sa candidature. Ce qui permet, en tout état de cause, de préserver la constitution. C'est l'exemple du Cameroun où le

---

<sup>8</sup> Ces facteurs juridico-politiques relevés par Babacar Gueye et Sékou Ndiaye sont : la légitimité des institutions politiques, l'hypertrophie des pouvoirs présidentiels, l'injustice.

<sup>9</sup> C'est le propre des Présidents qui sont des universitaires, ils ont tendance à être des modèles démocratiques. Cependant, la réalité du pouvoir les rattrape. C'est le cas du Président Abdoulaye Wade avec ses fonctions d'universitaires et d'avocat a voulu modifier la constitution afin de se représenter pour un troisième mandat. Malheureusement, la population assez politisée s'y est opposée.

pouvoir politique a abrogé la loi sur la limite des candidatures<sup>10</sup>. Depuis lors, la question de la légalité et du respect de la constitution ne se pose plus. La candidature à un nouveau mandat se pose en termes de légitimité.

De même, au sein des États, la mise sur pied des institutions politiques chargées de faire respecter la stabilité politique par les entrepreneurs politiques est un atout pour préserver la constitution. C'est le cas, par exemple, du Conseil constitutionnel au Cameroun qui, en outre du contrôle de la constitutionnalité des lois, statue également sur la validité des élections. Elle fait également office de juge du processus électoral dans la mesure où elle reçoit les plaintes de fraudes électorales et des irrégularités. Ses jugements sont « justes et équitables » et ont pour vocation à faire respecter le verdict des urnes et d'éviter les crises post-électorales. Cette action du Conseil constitutionnel vise à préserver l'ordre politique et la Constitution<sup>11</sup>.

Par effet de globalisation, les dirigeants introduisent des dispositifs normatifs qui laissent penser à une volonté de conduire les États sur la voie démocratique. Cette ruse des dirigeants leur permet de coopérer avec les États développés et dans les organisations internationales. Aussi, les institutions financières internationales conditionnent les États à une plus grande ouverture démocratique et au respect des textes en vigueur afin de consolider les acquis de la démocratie et bénéficier des aides et prêts financiers. C'est ainsi que les pouvoirs publics associent la société civile et les organisations internationales non gouvernementales au suivi de ses actions politiques. Ces derniers surveillent les États dans leurs tentatives ou dans les violations effectives des textes.

## **1.2. La collaboration de la Francophonie à la construction de la stabilité constitutionnelle**

Depuis les années 1990, la Francophonie s'est érigée comme une organisation qui défend les valeurs universelles de paix, de démocratie, de droit de l'Homme, d'égalité, d'alternance, d'État de droit. Elle s'est appropriée au fil du temps la bonne gouvernance comme technologie politique de bon fonctionnement des États pour la prospérité et le développement. Les sessions annuelles de la Francophonie donnent lieu à l'adoption des déclarations et des

---

<sup>10</sup> Cependant cette illimitation du mandat qui visait dans son esprit à préserver la constitution a servi aux dirigeants de s'éterniser au pouvoir comme c'est le cas au Cameroun et comme ce fut avec le Président Omar Bongo Ondimba.

<sup>11</sup> Cependant, il faut aussi souligner que les modalités de désignation des membres de cette institution posent le problème de l'impartialité. C'est là, la grande problématique de la théorie juridico-constitutionnelle face à la pratique politique africaine.



résolutions qui convergent toutes vers la bonne gouvernance<sup>12</sup>. La Francophonie est également un cadre d'édition des règles du contrat social.

C'est dans ce cadre que la Conférence Ministérielle de la Francophonie de Yaoundé a adopté en novembre 2023 la « Résolution sur la bonne gouvernance au service de la stabilité politique, de la prospérité économique et sociale et du rayonnement culturel dans l'espace francophone ». Cette résolution attire la sensibilité de l'ensemble des acteurs politiques sur la question de la bonne gouvernance. Elle prend pour acquis les déclarations de Bamako (2000) et de Saint-Boniface (2006) qui mettent l'accent sur la bonne gouvernance, singulièrement, à la paix, à la démocratie, aux droits de l'Homme. Cette instance encourage les États à adopter des comportements politiques sains afin de promouvoir le développement et la prospérité des États de l'Afrique centrale. C'est ainsi que ses institutions<sup>13</sup> et organisations partenaires<sup>14</sup> reprennent à leur actif cette résolution et apportent leur contribution par les séances de travail avec les partenaires et les organisations de la société civile.

D'ailleurs, l'Organisation Internationale de la Francophonie fait de la stabilité constitutionnelle un de ses objectifs lorsqu'elle défend les idéaux de bonne gouvernance et de démocratie. En effet, en véhiculant les référentiels de la bonne gouvernance, il y a une certaine résonance dans le respect de la constitution. L'État de droit, la vie politique, la culture démocratique et le respect des droits de l'Homme prennent en compte le respect de la constitution. Les dirigeants politiques sont appelés à respecter l'État de droit qui prend en compte la justice pour tous, y compris les chefs d'État. Dans ce cas de figure, ils doivent respecter la constitution et les lois qui encadrent la fonction présidentielle. La culture démocratique implique que les chefs d'État aient la culture de l'alternance qui est une valeur démocratique cardinale dans les États

---

<sup>12</sup> On peut citer par exemple la Déclaration du Caire de 1995 dans laquelle les ministres de la justice de la francophonie réaffirment la consolidation de la démocratie ; la Déclaration de Bamako de 2000 et de Saint-Boniface de 2006 qui sont les instruments de référence en matière des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'Etat de droit des fondamentaux ; la déclaration de la Conférence de Ouagadougou de 2004 qui s'engage à promouvoir les engagements de celle de Bamako, tout comme la Déclaration de Kinshasa.

<sup>13</sup> Il s'agit de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), les quatre opérateurs directs que sont l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5Monde, l'Université Senghor à Alexandrie, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) ainsi que les conférences ministérielles permanentes que sont la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFESJES).

<sup>14</sup> On peut citer par exemple : l'Association Africaine des Hautes Juridictions francophones (AAHJF), la Conférence internationale du Barreau (CIB), l'Association du notariat francophone (ANF), le Réseau francophone de diffusion du Droit (RF2D), ou l'Association francophone des Commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH).

démocratiques. Le respect des droits de l'Homme suppose que les dirigeants doivent respecter la volonté du peuple dans leur désir de changement politique par voie électorale.

La Francophonie s'appuie sur les organisations internationales non gouvernementales et la société civile pour veiller au respect de la constitution. C'est pourquoi, elle les forme dans l'acquisition des outils de la bonne gouvernance, et elles lui servent de relai auprès des États dans le respect de leurs engagements internationaux en matière démocratique. À leur tour, ces partenaires forment les citoyens dans la bonne gouvernance ; ils participent à l'éveil des citoyens et à leur implication dans le respect de la constitution. Ces derniers se socialisent aux processus politiques qui animent la vie politique de leurs États.

La stabilité constitutionnelle est un objectif défendu tant par les États qui sont les principaux acteurs de sa mise en œuvre effective ou les victimes en cas de violation de l'ordre constitutionnel. La Francophonie aide également les États à faire de la stabilité un objectif politico-juridique et un symbole de leur développement politique. C'est dans ce sens qu'elle encourage l'implication d'autres acteurs politiques non étatiques à la participation en vue d'atteindre cet idéal.

## **2. La participation horizontale à la construction de la stabilité constitutionnelle**

Dans la théorie de la gouvernance, des acteurs à caractère étatique et les acteurs non étatiques collaborent pour l'atteinte efficace d'un objectif ou d'une politique. C'est pourquoi, la Francophonie, en s'inspirant des contours de la gouvernance, encourage la participation des acteurs non étatiques à la construction de la stabilité constitutionnelle, notamment la société civile et les citoyens.

### **2.1. L'inclusion de la société civile à la construction de la stabilité constitutionnelle**

La société civile se présente comme un acteur qui a acquis le caractère politique ces dernières décennies au regard de ses rôles et influences dans la publicisation des problèmes de société et de son implication dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Au regard de la place qu'elle occupe auprès de pouvoirs publics, elle a montré sa capacité à impulser et à accompagner les acteurs internationaux comme la Francophonie. Elle « est à la fois un relais de plaidoyer sur la scène internationale, un vecteur de mise en



œuvre des programmes francophones sur le terrain, mais aussi un acteur à part entière dans la définition et la conduite d'initiatives au plus près des populations » (Fall, 2022).

D'ailleurs, la société civile a été prise en compte comme un interlocuteur par la Francophonie dès ses premiers pas. En effet, à l'heure actuelle de la globalisation, la Francophonie ne pouvait s'étendre et atteindre ses objectifs en faisant abstraction des organisations de la société civile nationales ou internationales. Elle ne pouvait se déployer dans tous les pays en ayant le français en partage sans recours ou intervention (in)formelle de la société civile. Leur rôle est donc important pour la construction de l'image de la Francophonie.

C'est fort de son influence que l'Organisation internationale de la Francophonie associe et implique les organisations de la société civile à ses actions de terrain mais aussi aux réflexions stratégiques. Elle s'appuie sur le Comité de suivi de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales conformément aux directives régissant les relations entre la Francophonie et la société civile à toutes les sessions de la commission de la coopération et de la programmation et au Conseil permanent de la Francophonie (CPF). C'est dire que la société civile internationale et nationale<sup>15</sup> compte dans les actions de la Francophonie. Des sociétés civiles ont émergé dans chacune des cinq commissions thématiques de déploiement de la francophonie<sup>16</sup>. Certaines de ces organisations de la société civile, dans l'espace Afrique centrale, s'intéressent aux questions de bonne gouvernance en général et spécifiquement à la démocratie. Celles-ci sont prises en compte par cette organisation internationale qui les implique comme des relais pour une action collective de stabilité constitutionnelle.

C'est dans ce sens que la Conférence Ministérielle de la Francophonie de Yaoundé recommande l'implication de la société civile à la construction de la stabilité constitutionnelle dans les pays de la Francophonie et spécifiquement ceux de l'Afrique centrale. Le préambule de la déclaration de Yaoundé « Résolution sur la bonne gouvernance au service de la stabilité politique, de la prospérité économique et sociale et du rayonnement culturel dans l'espace francophone », tout en reconnaissant leur importance, appelle à leur participation dans l'objectif de cette stabilité de l'ordre constitutionnel. La

---

<sup>15</sup> En 2022, la Francophonie entretient une coopération avec 130 organisations internationales non gouvernementales et sociétés civiles.

<sup>16</sup> Ces commissions sont : langue, diversité et culture ; paix, démocratie et droits de l'Homme ; éducation et formation ; économie, numérique et développement durable ; enjeux globaux.

société civile se présente alors comme des « apôtres » de la Francophonie et de ses instances décisionnaires chargées de veiller et de véhiculer les principes de bonne gouvernance, dont la stabilité apparaît comme le noyau central de tous ces principes.

## **2.2. L'inclusion des citoyens à la construction de la stabilité constitutionnelle**

« Être citoyen, c'est appartenir à la communauté politique d'une nation, s'acquitter des devoirs et jouir des droits civils, politiques et sociaux qui s'y attachent, et participer ainsi aux « affaires de la cité » (Dortier 2013 : 47). Le citoyen est un acteur politique de premier ordre qui participe à la vie politique dans un État démocratique<sup>17</sup>. Traditionnellement, le rôle du citoyen se résume pour l'essentiel à la participation au scrutin électoral<sup>18</sup>. Si « la démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple » comme le martelait Abraham Lincoln<sup>19</sup>, il revient donc au peuple, constitué en citoyens, de contrôler le pouvoir politique dans ses actions politiques et juridiques. En effet, les citoyens détiennent l'effectivité du pouvoir démontré par Jean-Jacques Rousseau<sup>20</sup> et par l'Abbé de Siéyès<sup>21</sup>. Ce dernier estime que la Nation est faite de l'ensemble des citoyens et seule la nation est susceptible de voter les lois. Dans ce cas de figure, les citoyens ont le pouvoir de contrôler le souverain qu'ils ont élu et à qui ils ont remis une partie de leur liberté au sens de Rousseau. Le viol de la constitution est perçu comme un abus du pouvoir politique pour la poursuite de ses intérêts. Les citoyens peuvent intervenir dans la vie politique pour mettre un terme à cet abus et restaurer l'ordre constitutionnel.

Alors, les citoyens participent à la vie politique à travers des contrôles politiques<sup>22</sup> et les contrôles juridictionnels, dont le plus emblématique est le contrôle de la constitutionnalité. Par le truchement du parlement, les citoyens exercent leur devoir civique. Lorsque le Parlement est complice du président de la République, il revient aux citoyens d'intervenir afin de dénoncer, de prévenir les éventuelles tentatives du dirigeant de modifier la constitution ou un texte de loi par ordonnance afin de briguer un autre mandat. Aussi doit-il restaurer

---

<sup>17</sup> Même dans les États autoritaires, ils ont le pouvoir de faire renverser un gouvernement qui ne les protège plus et qui ne distribue pas la richesse aux populations.

<sup>18</sup> Il s'agit du scrutin pour les élections municipales, législatives et présidentielles.

<sup>19</sup> Discours de Getteysburg en 1863.

<sup>20</sup> Il faut préciser qu'il est le théoricien de la souveraineté populaire.

<sup>21</sup> L'Abbé de Siéyès est le théoricien de la souveraineté nationale.

<sup>22</sup> Les contrôles politiques se manifestent par des questions orales ou écrites par lesquels les représentants du peuple, dans les assemblées législatives, contrôlent l'action du gouvernement.



l'ordre constitutionnel par des manifestations qui sont une forme de participation politique dite non conventionnelle. C'est ce que l'on a observé au Zimbabwe lorsque le Président Robert Mugabe a décidé de se représenter aux élections en 2017 et a été déclaré vainqueur alors qu'il aurait perdu les voix dans les urnes. Ils ont fait appel aux militaires qui l'ont renversé. Cela a permis de maintenir l'ordre constitutionnel dans ce pays. Il en est de même pour le Sénégal en 2008, où les citoyens ont manifesté leur désaccord à la tentative du président Abdoulaye Wade de modifier la constitution afin de se représenter à l'élection présidentielle. Cette intervention légitime des citoyens dans le maintien de l'ordre constitutionnel est encouragée par la Francophonie qui soutient financièrement les organisations de la société civile dans la socialisation à la démocratie et surtout à l'alternance démocratique.

Le contrôle est un puissant moyen de participation du citoyen à l'exercice du pouvoir. C'est pourquoi, la Conférence Ministérielle de la Francophonie lors du sommet de Yaoundé, dans sa Résolution, encourage, dans le cadre de la gouvernance, la participation des citoyens à la promotion de la stabilité constitutionnelle pour un espace francophone de prospérité. Cette participation peut prendre plusieurs formes : il peut s'agir de vote sanction contre le dirigeant ou de manifestation pacifique pour le retour ou le respect de la constitution. Il peut également s'agir du soutien des citoyens à la junte qui renverse le gouvernement dans le but de préserver l'ordre constitutionnel. C'est le cas au Gabon lorsque la population a approuvé, par des manifestations de liesse, le coup d'État au sortir de l'élection présidentielle d'août 2023.

## Conclusion

La stabilité constitutionnelle est l'un des objectifs que la Conférence Ministérielle de la Francophonie a pris dans sa Résolution de Yaoundé. Pour y parvenir efficacement, cette instance recommande l'inclusion de la participation d'autres acteurs politiques tels que la société civile et les citoyens. La collaboration et la coordination de ces acteurs, y compris les États et la Francophonie, contribuerait à maintenir l'ordre constitutionnel pour un espace francophone de prospérité partagée. La gouvernance participative apparaît alors comme le modèle de gouvernance privilégié pour l'action collective de la stabilité constitutionnelle en Afrique centrale. Ce type de gouvernance est adapté car les développements ont montré que les États, la Francophonie, la société civile et les citoyens s'approprient les piliers de bonne gouvernance et, dans un élan de démocratie, ils mettent en pratique certains acquis qui permettent de renforcer la démocratie.

## Références bibliographiques

### Sources écrites

- Actes de la VI<sup>e</sup> Conférence francophone des OING/OSC, Caraquet (Canada Nouveau-Brunswick), 15-17 mai 2008.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, (2022), *Rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Les processus démocratiques dans l'espace francophone*, OIF.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, (2018), *Une Francophonie en actions pour la paix, la démocratie, les droits et les libertés*, MINUSCA.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, (2016), *Les réseaux institutionnels de la Francophonie : Vigies, leviers, viviers, de la démocratie*, OIF.
- PNUD. (2023), *La démocratie plutôt que les coups d'État militaires : Perspectives citoyennes pour un renouveau démocratique en Afrique*, Rapport du résumé exécutif phare du PNUD.
- En ligne à l'adresse : [www.undp.org/africa/rp.africa@undp.org](http://www.undp.org/africa/rp.africa@undp.org)

### Bibliographie

- BADJI Mamadou, (2012), « La gestion des conflits en Afrique subsaharienne. Approches francophones », *Revue Droit Sénégalais*, n°10, pp. 17-48.
- CANABIS André, (2012), « Conflictualité et Francophonie en Afrique : la prévention des conflits et des seuils d'alerte », *Revue Droit Sénégalais*, n°10, pp. 49-70.
- COULIBALY Siaka, (2024), « Participation citoyenne, bonne gouvernance et développement durable : les conditions de la durabilité sociale des actions de développement », *Actes du Colloque de Ouagadougou*, pp. 19-24.
- DORTIER Jean-François, (2013), *Le dictionnaire des sciences sociales*, Paris, Sciences Humaines Editions.
- FALL N. Marie, (2022), « L'OIF et la société civile ». <https://www.francophonie.org>.
- GUEYE Babacar et NDIAYE Sémou, (2012), « L'instabilité institutionnelle en Afrique », *Revue Droit Sénégalais*, n°10, pp. 127-188.
- JACQUEMOT Pierre, (2023), « En Afrique, des coups d'Etat, signe de l'épuisement prématuré de la démocratie importée », *Policy Center for the New South*, n°15/23, pp. 15-23.
- Le GALES Patrick, (2014), « Gouvernance », *Dictionnaire des politiques publiques*. Laurie Boussaguet et al., Paris, Presses de Sciences Po, pp. 299-308.
- NGANGO YOUNBI M. Éric et CISSE Balla, (2023), « Chronique de trente-deux ans de coups d'État en Afrique (1990-2022) », *Revue Française de Droit Constitutionnel*, n°13, pp. 25-52.
- OWONA NGUINI Éric Martial et MENTHONG Hélène-Laure, (2018), « Gouvernement perpétuel et démocratisation janusienne au Cameroun (1990-2018) », *Politique africaine*, vol 2, n°150, pp. 97-114.



Crédit Photo de couverture  
« Croisement à La Lopé », août 2022  
Fuzio'Imag.ga

Composition : CNM Éditions  
Graphisme : Efry Trytch Mudumumbula  
Pour le compte du Groupe CRA  
Conception : Crépin Bihoundou Ella  
Dépôt légal : Juin 2026

# **Cahier De La Recherche Africaine**

REVUE PLURIDISCIPLINAIRE : LETTRES, ARTS ET SCIENCES  
HUMAINES

\*\*\*\*\*

**Université Omar Bongo**



TOGETHER WE REACH THE GOAL

**Revue indexée**

**Scientific Journal Impact Factor (SJIF)**

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23299>

**Impact Factor : 5,338**

**Année 4 - N°7 - Juil-2026**

[revue.cra@revue-cra.com](mailto:revue.cra@revue-cra.com)

[www.revue-cra.com](http://www.revue-cra.com)

**ISSN : 2958-5805 (E)**

**2958-5813 (P)**

**Tel(s) : (+241) 66 600 380 / (+33) 6 474 897 81**  
**[cnmeditions.gab@gmail.com](mailto:cnmeditions.gab@gmail.com) – 10.000f/15,24€**



**ISBN : 978-2-494270-20-6**



**9 782494 270206**